

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

205x22

### CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SERVICE CULTURE

Le Maire informe le Conseil Municipal des besoins du service culture lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les emplois non permanents des collectivités territoriales sont, conformément aux termes de l'article L.332-23.1° du code général de la fonction publique, occupés par des agents contractuels.

Le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur le grade de rédacteur territorial pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité du service culture sur une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'assistante administrative et technique dans le cadre des manifestations culturelles municipales et associatives, à temps complet soit pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- AUTORISE Le Maire à recruter un agent contractuel sur le grade de rédacteur territorial à temps complet,
- DIT que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base l'indice brut 389 du grade de recrutement,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE  
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE  
JEAN-MARC LEONETTI